

8.5

REPUBLIQUE FRANCAISE

A 20 17 - 0 3 6
2017.06.6
CS

dossier n° DP 021 210 17 B0007

Commune de Créancecy

date de dépôt : 26 juin 2017

demandeur : Monsieur DUVAL ROGER

pour : CLOTURE

adresse terrain : 6 RUE DE L EGLISE, à
Créancecy (21320)

ARRÊTÉ
de non-opposition avec prescriptions à une déclaration préalable
au nom de la commune de Créancecy

Le maire de Créancecy,

Vu la déclaration préalable présentée le 26 juin 2017 par Monsieur DUVAL ROGER demeurant 82C RUE DU FAUBOURG RAINES, Dijon (21000);

Vu l'objet de la déclaration :

- pour CLOTURE ;
- sur un terrain situé 6 RUE DE L EGLISE, à Créancecy (21320) ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 8 juillet 2004, modifié et révisé le 13 décembre 2012 ;

Vu l'avis favorable de Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine en date du 26 juillet 2017 ;

Vu l'avis favorable du maire en date du 26 juin 2017 ;

ARRÊTE

Article 1

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable sous réserve du respect des prescriptions mentionnées à l'article 2.

Article 2

Pour une intégration réussie du projet situé en abords des monuments historiques, la clôture en limites séparatives doit suivre la pente du terrain naturel, sans redent.

Fait à Créancecy, le 31 Juillet 2017

Le maire,
Jocelyn CHAPOTOT

